

## Une commune actrice de la dynamique du Grand Chalon



Lavoire du Quart Canot - Alexandra QUATRIN

### EDITO DU MAIRE

Lorsqu'on prend du recul par rapport à la vie d'un village comme Fontaines, deux réflexions surgissent de manière contradictoire.

La première est que le village n'échappe pas à cette tendance nationale fâcheuse d'individualisme née du développement de la télévision, puis du téléphone portable. Quelle tristesse de voir deux amis, à table, face à face au restaurant, chacun étant accroché à son téléphone portable avec un autre ! Quand ce n'est pas le mari et la femme ! Quelle tristesse d'arriver dans une réunion familiale et de voir la télévision allumée dans la salle à manger, alors que cet engin ne véhicule souvent que des informations déprimantes !

La seconde réflexion est heureusement plus optimiste et notre village l'alimente généreusement c'est le regard que nous pouvons porter sur le travail fait par l'ensemble de nos bénévoles, prêts à donner beaucoup de leur temps pour que nos associations aident nos enfants à se construire, et en passant de bons moments en groupe.

Je prendrai également l'exemple de mon vécu avec l'association Fontaines Echanges avec laquelle j'ai célébré à Paciano, les vingt ans de notre jumelage. C'est ce genre d'expérience que je vous souhaite à tous de faire, revenant surpris et comblé par la qualité d'accueil de nos amis italiens et par l'amitié se dégageant d'un groupe qui échange une même expérience, riche de découvertes et de rencontres partagées.

Soyons donc optimistes sur l'avenir. Notre vie n'a de sens que si elle est partagée avec d'autres, au travers de moments de franche amitié. A nous d'être en recherche de ce genre de convivialité.

Jean-Claude GRESS

### Rappels sur les pouvoirs de police du maire et des adjoints

Le maire et les adjoints au maire ont la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ), sous la direction du Procureur de la République. Dans ce cadre, ils disposent d'un carnet à souches et peuvent établir des contraventions sanctionnées par le système de l'amende forfaitaire, dans les limites territoriales où ils exercent leurs fonctions. L'OPJ peut rechercher des infractions à la loi pénale, recevoir les plaintes et dénonciations, constater les infractions, procéder aux enquêtes de flagrant délit et aux enquêtes préliminaires.

### Les dates à retenir

#### JUIN

les 17 et 18 : gala du Foyer Rural

le 25 : journée verte

le 25 : formation PSC1 de La Croix Rouge

le 27 : conseil municipal

#### JUILLET

le 5 : accueil des nouveaux habitants et inauguration du nouveau site Internet

le 13 : feu d'artifice et soirée dansante des pompiers

### Horaires d'ouverture:

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30

samedi : 8h30 - 12h

Standard téléphonique

mercredi : 9h - 12h

Mairie - 15 Grande Rue - 71150 FONTAINES

tel : 03 85 45 87 50 - Fax : 03 85 45 87 51

@ : accueil.mairie@fontainesenbourgogne.fr

## CCAS - date à retenir

Le traditionnel goûter des aînés aura lieu le **mercredi 5 octobre** (semaine bleue) et sera animé par Frédéric Gateau et son orgue de barbarie, salle St Hilaire 15h00.

## Le Comité de Fleurissement en 2016

Merci à l'équipe municipale: nous sommes installés dans notre nouveau local, tout propre et très bien aménagé avec prises électriques, bac à laver et eau chaude (que c'est agréable quand il fait froid), une belle surface à l'intérieur pour tout stocker, un grenier et une grande cour. La nouvelle tonne à eau est fin prête pour l'été et le Kangoo est équipé pour l'atteler. L'équipe du comité a réinstallé tout notre mobilier, nettoyé, repeint et la nouvelle saison commence donc sous les meilleurs auspices.

Nous recherchons toujours quelques bénévoles:

- pour nous aider lors des plantations que nous devons faire en deux fois au printemps. Cette année les mercredis 25 mai et 1er juin.
- Pour nous aider à maintenir les lieux publics sous leur meilleur jour: tontes vers le lavoir St Nicolas, le monument aux Morts, devant la mairie, nettoyage des lavoirs...
- Pour créer ou améliorer nos massifs: massif en pierre, délimitation des massifs, restaurer nos bacs et jardinières, l'outillage.
- Pour arroser 2 fois par semaine avec possibilité de le faire en soirée.

Nous avons aussi besoin d'aide lors de l'installation des jardinières des lampadaires, qui, pour des raisons de sécurité, doivent se faire sous certaines conditions et nous remercions Franck Nuisement pour la mise à disposition de sa nacelle et l'équipe des cantonniers.

Comme vous pouvez le constater, le fleurissement du village est le résultat de l'investissement de plusieurs acteurs et chaque habitant de Fontaines peut y contribuer.

Nous cherchons chaque année à améliorer et renouveler le fleurissement et nous espérons qu'il vous plaise.

Nous vous rappelons le fonctionnement du comité: Rendez-vous au local vers l'église (petite ruelle sur la droite de l'église puis tout au fond) le mercredi matin de 8h00 à 12 h.

Vous retrouverez toutes les informations prochainement sur le nouveau site internet de la mairie dans la partie «vie municipale» «participer».

I. LANGRY - 06 13 72 10 88 - isabellelangry@gmail.com

## Grands Travaux – édifices publics

### - Aménagements de la Mairie

Le projet étant finalisé et approuvé par l'Architecte des Bâtiments de France, le permis de construire sera déposé début juin pour un commencement des travaux, à réception de l'accord bien sûr de toutes les subventions demandées et si possible, en septembre ; ceux-ci devraient s'étaler jusqu'en avril 2017.

### - Construction d'un restaurant scolaire

Ce dossier est plus avancé que celui de la mairie. Le permis de construire sera déposé début juin. Les demandes de subventions sont parties et nous sommes dans l'attente des sommes allouées, le démarrage de ce projet étant lui aussi conditionné par l'attribution des subventions. Le début des travaux est prévu courant septembre, pour mise à disposition à la rentrée 2017.

### - Ecole élémentaire

Ce dossier a bien avancé. Les travaux concernent le remplacement de toutes les fenêtres et portes de l'école élémentaire, le traitement de l'humidité dans les classes, la rénovation des cloisons intérieures, l'amélioration énergétique avec une isolation afin de faire des économies de chauffage, la mise aux normes des installations électriques, la rénovation des toilettes et la création d'une toilette PMR, la mise en place de fermetures adaptées aux 2 portails, et enfin, la mise en conformité du bâtiment avec les Adapts. (Accès handicapés).

De plus, suite aux attentats de Paris, sont prévus : la mise en sécurité des écoles élémentaire et maternelle avec la construction d'un muret côté Résidence des Personnes Agées et Parc Chamilly et la pose d'une grille au dessus du muret, y compris celui de l'agorospace afin de réserver ce lieu uniquement aux écoles et à la maison de l'enfance.

Une délibération sera prise en septembre pour choisir le maître d'oeuvre et lister les demandes de subventions pour participer au financement du projet. Une demande préalable aux travaux a été déposée et est revenue positivement.

J. CARLOT

## Travaux, bricolage, jardinage... Horaires d'ouverture des déchetteries.

Vous l'ignorez peut-être, mais en tant qu'habitant du Grand Chalon, toutes les déchetteries de la communauté d'Agglomération vous sont ouvertes!

Voici les horaires pour les déchetteries les plus proches.

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FONTAINES	été			9h - 12h / 14h - 19h		9h - 12h	14h - 19h
	hiver			9h - 12h / 14h - 17h		9h - 12h	14h - 17h
RULLY	été		9h - 12h / 14h - 19h			14h - 19h	9h - 12h
	hiver		9h - 12h / 14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h
ST MARTIN SOUS MONTAIGU	été	14h - 19h		14h - 19h		9h - 12h	9h - 12h
	hiver	14h - 17h		14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h

Retrouvez les horaires d'ouverture de toutes les déchetteries du Grand Chalon sur le site du Grand Chalon.

## Les pesticides interdits dans les espaces verts communaux en 2017 et les jardins en 2019

Nous voulons attirer votre attention sur cette nouvelle loi qui va prendre effet tout de suite pour nous, mairie, et pour vous, particuliers dès 2019.

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

Seuls sont exemptés les cimetières et terrains de sports.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, peuvent être utilisés.

La commune de Fontaines, s'était engagée dès 2013 dans une démarche vers le zéro phytosanitaire, qui conduisait à limiter considérablement les traitements. Nous étions arrivés à quelques grammes par habitant, ce qui est très faible.

Les audits annuels, réalisés par les services officiels, ont toujours montré notre bonne implication dans cette démarche. En 2017, l'objectif sera bien zéro phyto.

Comment allons-nous continuer à essayer d'avoir une voirie la plus propre possible ?

Il va de soi que nous allons essayer, autant que faire se peut, de penser désherbage mécanique. L'ère de la binette (pioche) est dépassée même si elle est encore de temps en temps, obligatoire. Le désherbage thermique est reconnu inefficace à grand rendement.

Prendre du personnel supplémentaire à cette unique fin n'est pas ce que nous privilégions. Le moyen le plus efficace pour motiver notre personnel, c'est bien en premier lieu de lui donner du travail gratifiant et on ne peut pas dire que la « pioche » des trottoirs en soit un.

Nos investigations à ce jour, montrent que le matériel existant ne donne pas entière satisfaction pour le traitement des trottoirs anciens en raison de la remontée de cailloux. Il nous faudra donc, dans la durée, mettre en place sur les trottoirs en tout venant 3 cm de sable. Par contre en matière de nettoyage de fil d'eau, il existe de bonnes machines pouvant être opérationnelles rapidement.

Reste le problème de fond, c'est que ce matériel est très onéreux et ne peut s'investir que si nous sommes correctement subventionnés par l'Agence de l'Eau, par exemple. Nous sommes en attente de sa réponse.

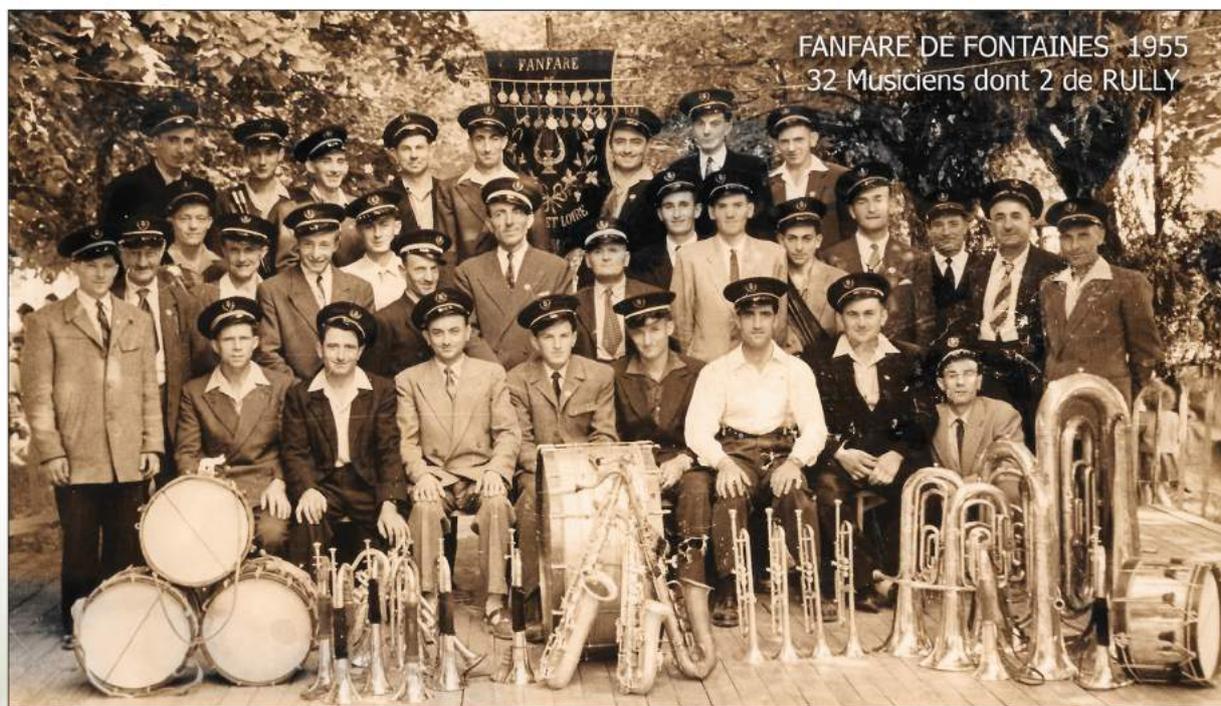
Bon courage, messieurs les Cantonniers !

Fontenoises et Fontenois nous vous demandons d'être compréhensifs sur cette évolution : aidez-nous à garder notre village attrayant.

Nettoyer les trottoirs passant devant chez vous, pour ceux qui le peuvent, traduit évidemment un engagement citoyen appréciable.

A. BOURGEON, Adjoint à la Voirie

## Souvenirs, il y a un peu plus de 60 ans....



FANFARE DE FONTAINES 1955  
32 Musiciens dont 2 de RULLY

En haut de gauche à droite :

BORDET Bernard – TATERAUX René – MEUNIER Marcel dit « Trotinette » – ? – DESROCHES Raymond  
BORDET André – BOURGEON Robert – NARJOUX Roger

Au milieu de gauche à droite :

PLISSON André dit « Bouboule » - DUMONT Charles – CRETAT Michel – MONNOT Henri – BORDET Maurice  
BORDET Marcel – CHAPUIS Jean – PHILIPPE Paul – MARTIN Roger – BORDET René dit « Tutu » – JACQUES André  
FREBY Daniel – PHILIPPE Jean – FOUCHARD Charles – PERRUCHOT Marcel – BIDAULT René

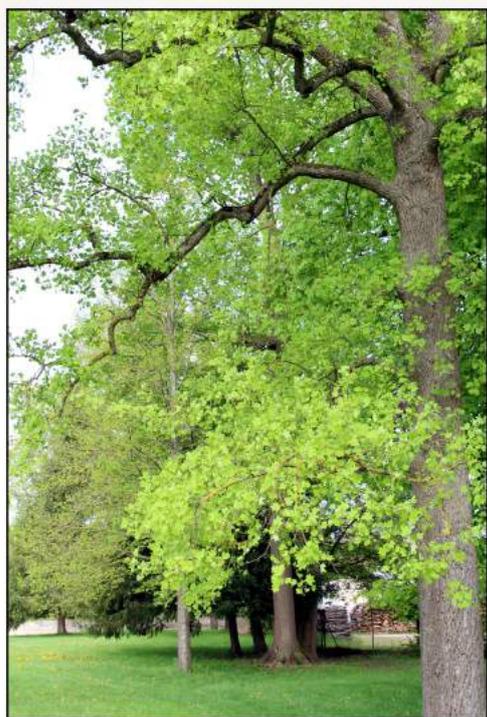
En bas assis, de gauche à droite :

GUYOT Raymond dit « Tatot » - DESROCHES Paul – RUSTAND Georges – PHILIPPE Jean Paul – FOUCHARD Jean  
MAZOYER Roger – RUSTAND Roger – GERARD Albert

A. QUATRIN / A. BOURGEON

## Patrimoine botanique : un tulipier de Virginie à Fontaines

Dans notre village de Fontaines, le patrimoine n'est pas seulement représenté par la pierre et l'eau. Il peut être aussi botanique, comme en témoigne un arbre présent dans le Parc Sainte Suzanne : un « tulipier de Virginie ». Celui-ci pousse sur la bordure nord du terrain de football, et inaugure une série de hauts arbres qui s'étendent jusqu'au mur ouest du parc.



Le tulipier du parc Sainte Suzanne.

L'arbre mesure une vingtaine de mètres de haut. Pourquoi le mentionner aujourd'hui ? Parce qu'il a commencé sa floraison, et qu'il constitue un spectacle rare !

Le tulipier (« Liriodendron tulipifera » de son nom botanique) est également appelé « arbre aux lis » (c'est en fait la traduction littérale de son nom latin). Il fait partie de l'abondante famille des magnoliacées. Il est originaire du sud et de l'est des Etats-Unis.

C'est un arbre de climat continental humide, qui aime particulièrement le soleil. Il peut s'élever à plus de 40 m de haut.

Il se caractérise par ses feuilles à 4 lobes très échancrés, vert-pâle à vert tendre au printemps ; plus foncé en été ; devenant jaune vif à l'automne.

Ce géant produit des fleurs dont la forme rappelle celle de la tulipe, d'où son nom usuel. Cette fleur est dite solitaire (entendons-nous : il y a plus d'une fleur par arbre !) en ce sens qu'elle est seule à l'extrémité de la branche qui la supporte.

Elle contient diverses nuances de couleurs, allant du vert pâle au blanc (pour sa partie extérieure), avec du jaune-orangé à sa base, parfois marquée de rouge clair.

C'est une fleur légèrement odorante, qui attire les abeilles.



Feuillage du tulipier.

A l'issue de la floraison, un fruit se forme, conique, écailleux, qui contient de petites graines.



Fleur de tulipier

Le tulipier a été introduit en France au 17<sup>e</sup> siècle. Certains exemplaires furent plantés au Petit Trianon, à Versailles, dans le jardin de Marie-Antoinette. Ils furent hélas abattus par la grande tempête de 1999. Le tronc de l'un d'entre eux servit à.....faire des manches de couteau !

Il existe deux tulipiers fort âgés, l'un dans l'Aube, au château de Coursan-en-Othe, (plus de 350 ans...) ; l'autre dans le parc du château de Lesches, en Seine-et-Marne (un peu plus de 300 ans).

D'autres sujets ont été plantés dans des parcs ou des arboretums à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Le « liriodendron tulipifera » de notre parc Sainte Suzanne, avec sa vingtaine de mètres de haut et ses 90 cm de diamètre semble âgé d'environ 90 ans, en tenant compte de sa croissance lente sous nos climats.

On peut donc imaginer qu'il fut planté dans le parc par le baron de Boyer de Sainte Suzanne, qui fut maire de notre village de 1908 à 1939.

On a bon espoir que l'arbre va continuer de fleurir : ce sera un salut de plus, adressé du passé au présent !



Michel BONNOT  
(Groupe de Recherches & d'Etudes Fontenoises)  
Mai 2016

Dessin, d'après nature, de Mme MARTOIRE, de Fontaines

## Aménagement de voirie, de bâtiments communaux, d'espaces verts, et mise en valeur de nos peupleraies

### Aménagement de la voirie et de sécurité

La reprise des peintures des plateaux surélevés ainsi que des passages piétons, a été faite rue Chaumont. Certains travaux non terminés ont été réalisés.

Une réunion est prévue avec les riverains du Puits Caillet, rue de la Fourchette, etc. pour définir le type d'aménagement d'entrée qu'ils souhaitent. Ces travaux seront réalisés en 2017.

Les travaux prévus en 2017 sont : la réalisation d'enrobés de la rue des Tilles, la rue du Champiteau au Fourneau, la rue des Chenevières, la fin du Gué de Nifette. En attendant nous sommes obligés de continuer à boucher les trous des chemins et quelques nids de poules en tout venant au Gué de Nifette et dans la Grande rue. Sont également projetés les aménagements de sécurité de type trottoir pour la rue Renard, et sur le pont François Hoepffner pour l'accès au lycée agricole.

Des radars pédagogiques ont été installés : rue du Gué Bouhard à l'entrée du Quart Canot, rue du Gué de Nifette à hauteur du silo, rue Chaumont et Grande Rue.

Ne cherchez pas à faire de concours de vitesse, car au-delà de 70 Km/heure, ils n'affichent plus que le mot « danger », en rouge.



Nous avons la chance d'avoir un personnel technique pluridisciplinaire de qualité ce qui nous permet, en plus des investissements en matériel que nous avons réalisés, de prendre à notre charge des travaux très diversifiés au lieu d'en sous-traiter une partie importante.

### Aménagement des bâtiments communaux

Nous avons réhabilité complètement le garage de la cure au profit du comité de fleurissement : alimentation en électricité permettant d'utiliser du matériel exigeant en puissance, alimentation en eau froide avec mise en place d'un mini chauffe-eau, mise en place d'un plancher et trappe d'accès pour bénéficier de la surface du grenier, peinture complète, reprise des portes et portail.

J'espère que les bénévoles apprécient ce nouveau confort, cet espace beaucoup plus important et ce site magnifique.

Après avoir réalisé la salle pour le Foyer Rural, nous sommes en train de commencer la salle multimédia qui sera attribuée aux élus : la salle des élus actuelle sera destinée à l'agence postale et à l'accueil



Nous avons fait reprendre les murs éboulés de l'école des garçons et de la cure, démonter les jambages de l'ancienne porte obturée de main de maître à l'aide de moellons bruts, l'avons fait remplacer par un mur en pierres jointoyées, et créé une porte avec accès handicapés à la cure. Ces travaux ont été réalisés par un de nos entrepreneurs locaux.

Nous devons finaliser l'accès au labyrinthe de buis et au verger ainsi que le mur de soutènement en périphérie de la cure, commencé il y a plusieurs années.

### Aménagement des espaces verts

- Nous avons planté plusieurs arbres en Vie de Vache et entreprendrons l'ensemencement en gazon rustique sous peu. Cette réalisation, faite à peu de frais, aura permis de sécuriser globalement cet endroit par suppression de l'ancienne carrière sans glissière de protection, et un accès au Chemin blanc avec beaucoup plus de visibilité. Nous sommes heureux de constater le nombre croissant de personnes l'empruntant.

- Nous avons aussi planté quelques arbres d'ornement dans les secteurs des Pâquiers, côté Est.

- Nous avons nettoyé toute la partie «Carrières blanches», «litho», etc. et avons débarrassé la colline des anciennes épaves de voitures ainsi que nettoyé les deux anciennes fosses permettant le refroidissement des cables de découpe des blocs de pierre. Nous avons encore des travaux à réaliser pour permettre de mettre en valeur le parcours dans les carrières tracé par notre ami Michel Bonnot.

- Nous avons défriché et nettoyé la carrière en face l'ancienne décharge pour aller au Clos L'Evêque à plusieurs fins : éviter les décharges sauvages, embellir le site et prévoir un potentiel parking et départ de bus pour la Saint Vincent tournante de Mercurey début 2017 ou de parking pour se rendre à Saint Hilaire le lundi de Pâques.

- Nous nettoyons le verger, le labyrinthe et les autres parties de la cure.

- Vous avez pu constater que nous avons fait élaguer et débarrasser de leur parasite, le gui, les peupliers au niveau du pont Juillet et au Gué de Nifette, par un entrepreneur local.

Ces peupliers avaient été plantés afin d'absorber une partie de l'eau présente sur les lieux mais aussi à terme de les exploiter. Etant donné l'emprise du gui, ne rien faire les aurait condamnés à mourir. Nous avons été obligés d'en supprimer quelques-uns.



## Inondations

Nous arrivons à la fin du premier semestre et voici ci-après le détail des actions ou réflexions entreprises depuis le début d'année.

La pièce mécano-soudée démontable pour forcer l'écoulement, dans la buse qui longe sous les trottoirs la RD981, à se diriger vers le bassin des Clausins, a été mise en place et nous avons la satisfaction de voir maintenant couler le tuyau d'arrivée d'eau dans le bassin.

Indépendamment de l'écart d'environ 15 cm entre le fil d'eau et l'entrée de l'exutoire qui est un problème de conception/réalisation, il était impossible de diriger l'eau dans ce bassin sans cette pièce rajoutée.

Suite à l'identification d'un point non connu fin novembre, qui induit en cas de violents orages les inondations au Centre du pays et mairie, et qui résulte du sous dimensionnement des pots qui canalisent l'eau à la sortie du lavoir rue du Moulin, nous avons étudié la possibilité de remédier à ce problème. L'étude et le devis nous ont été remis début mai et c'est pour cette raison que nous ne pouvions pas budgéter cette action (et non pas une «volonté» comme semble le dire le document mis dans les boîtes aux lettres par Mr D'Aix qui rappelez-vous s'est toujours fortement investi lors des inondations !!!)

Au centre-bourg, dans l'impasse derrière Nat'Délices, où les riverains étaient inondés en permanence, nous avons expertisé les canalisations qui démontrent une pente inverse de l'ordre de 15cm, malgré une seconde reprise des malfaçons, après travaux dans la rue des Maréchaux. De ce fait, nous avons ouvert et refait les ouvrages dans les règles de l'art (45m).

De plus, l'étude d'un bassin connexe au bassin de rétention sur la RD981, pour accueillir les eaux provenant de Rully, a été réalisée et chiffrée. Nous allons transmettre cette étude et ce chiffrage à la commune de Rully.

Une étude avait été menée par la commission en 2015, pour voir s'il était possible de faire transiter l'eau provenant du secteur des Clausins par les fossés communaux puis passer sous la ligne au pont Juillet (section de passage d'environ 0.5 m<sup>2</sup>), et se jeter dans la rivière via le fossé passant devant la déchetterie. Cette étude induit pas mal de problèmes de re-création de fossés en bordure de chemins communaux (obligatoirement), pour les entretenir, de problèmes potentiels avec les propriétaires, de risques d'engorgement pont Juillet, puis Quart Canot. Elle semble intéressante financièrement sur le papier, mais occulte les problèmes d'engorgement, donc de risques d'inondations d'autres zones, de relationnel avec les riverains et tous les problèmes juridiques à traiter après coup.

La pré-étude d'un bassin de rétention et d'agrément dans la zone du moulin pour absorber les précipitations importantes provenant de la récupération des eaux rue Morantin, rue Chaumont, des Clausins mais aussi des drainages et diverses habitations a été réalisée et chiffrée. Ce projet ne verra le jour à court terme, que quand le PLUi aura modifié la destination des terrains de la zone d'implantation de ce bassin.

Nous avons entrepris des actions en 2014 avant les inondations terribles qui traumatisent encore aujourd'hui les Fontenoises et Fontenois, car nous étions conscients des risques. Nous ne nous arrêterons pas à ces résultats certes encourageants et nous continuerons à traiter les points listés ci-dessus et en premier lieu de traiter les canalisations du centre bourg.

Je voudrais aussi sensibiliser les riverains des ruisseaux car il serait bien de nous aider à les maintenir propres : soit en les nettoyant comme certains le font déjà et nous les remercions mais aussi en faisant attention à la plantation de plantes en bordure, certes embellissantes, mais pouvant s'avérer réhivitoires pour l'écoulement.

A. BOURGEON

Adjoint à la voirie et responsable de la Commission inondations



Débit à la sortie des ouvrages du Pont Chochot.



Pièce pour dévier à gauche l'écoulement.

## Le budget communal de Fontaines pour 2016

Classiquement, le conseil municipal se doit, comme chaque année, de vous donner quelques explications sur son budget communal, celui-ci étant la traduction des dispositions prises pour votre bien-vivre sur la commune.

Le budget se décompose en une section de fonctionnement et une section d'investissement.

- A la section fonctionnement, le montant budgétaire des charges est de 1 690 100€. Compte tenu d'un virement à la section investissement de 454 084€, les dépenses effectives budgétées seront de 1 236 020€. Le compte administratif, constat des dépenses de 2015, affiche lui, un montant de 1 366 006€, pour les dépenses de 2015.

Donc, contrairement à ce que de mauvaises langues affirment, nos dépenses ne sont pas en hausse, mais en baisse de 9,5 %, tout en ayant budgété des lignes confortables, en relation avec les dépenses constatées en 2015, sachant quand même qu'en 2015 ont été constatées des charges exceptionnelles pour 204 444€.

De plus, le budget 2016 permet de remonter à la section investissement en 2016, la somme de 454 084€ ; alors que ce montant était de 166 045€ en 2015.

- A la section investissement, les grands postes de dépenses sont liés à la fois à une suite de petits investissements nécessaires à la vie du village et à l'amélioration de son patrimoine, et à des gros investissements rendus nécessaires pour, soit préserver notre patrimoine existant, soit pour le compléter par un patrimoine à créer.

Nous donnons ci-après une liste, non exhaustive, montrant les orientations d'aménagement de l'équipe de la majorité.

<u>Remboursement des emprunts en capital</u>	145 000€	<u>Études préalables à des investissements à venir</u>	
<u>Petits investissements</u>		frais d'étude Agenda 21	16 400€
mise en place de 25 cavurnes pour le cimetière	8 900€	étude projet restaurant scolaire	94 100€
création de la salle des élus	1 250€	maîtrise d'œuvre restauration église	17 900€
aménagement du nouveau local fleurissement	3 250€	étude isolation assainissement sécurisation école élémentaire	21 400€
création d'un accès au verger de la cure et au labyrinthe	7 500€	maîtrise d'œuvre aménagement mairie	67 900€
travaux aux vestiaires sportifs	4 600€	honoraires voirie 2015 / 2016 Berest	16 000€
protection des sous-bassement du Complexe St Hilaire	5 000€	maîtrise d'œuvre aménagement de sécurité et voirie 2017	15 000€
sécurisation des écoles	4 000€	maîtrise d'œuvre création piste cyclable chemin du Gué Bouhard	2 500€
signalétique handicapés des édifices publics	4 500€	<u>Grands Travaux</u>	
remplacement borne incendie des Charmilles	2 800€	équipement éclairage public et alimentations électriques	86 600€
achats d'outils pour tendre vers zéro-phyto	29 450€	mise en place sol isolant salle du conseil	6 000€
achats de matériel informatique	2 300€	création d'une extension atelier municipal	36 700€
achats de mobilier salle du conseil et des mariages	5 400€	création d'un mur d'enceinte aux écoles + grilles	20 000€
achats de barnums pliants	2 000€	travaux 2016 restaurant scolaire	455 700€
achats de bancs, barrières	2 100€	travaux 2016 mairie	412 600€
achats de matériel pour l'espace patrimoine	1 000€	fin des travaux rue des Champs	60 300€
étagères bibliothèque	1 200€	fin des travaux rue Chaumont	96 400€
aménagement atelier	1 137€		
tables d'interprétation des lavoirs et carrières	800€		
portillon sécurité Les Fontaines	900€		
travaux d'aménagements de plateformes pour monuments	2 030€		
création sentier de randonnées	11 400€		

Globalement, le poste investissement s'élève à 1 702 000€

Les recettes d'investissements sont constituées pour l'essentiel du virement de la section fonctionnement de 454 084€, du fond de compensation de la TVA de 70 000€, de la taxe locale d'équipement de 10 289€, d'amortissements pour 21 338€, de subventions pour 306 554€ et enfin, d'un emprunt de 500 000€.

Cet emprunt permet d'équilibrer la section investissement et de financer les travaux en attendant le versement des subventions et les encaissements de trésorerie comme le FCTVA, payé tardivement. Ne sont actuellement inscrites que les subventions connues.

Concernant ce volet complémentaire d'emprunt, il est d'une absolue nécessité, et ne déséquilibre pas l'endettement de la commune par rapport à celui qu'elle a connu par le passé.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Endettement global en €	2 102 352	1 943 445	3 283 545	3 080 041	2 877 574	2 695 255	2 537 853	2 398 625
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Endettement global en €	2 241 931	2 598 625	2 924 544	2 725 432	2 523 549	2 319 248	2 141 822	

Enfin, la vente de l'Espace Javouhey nous paraît nécessaire car il nous fallait sinon investir dans les aménagements de l'accessibilité pour handicapés et dans son isolation, car le bâtiment est très énergivore.

Ce budget s'inscrit dans une dynamique d'investissements qui verra se renforcer l'attractivité de notre village.

L'augmentation des taxes certes pénalise légèrement les Fontenois, mais les taux restent comparables à ceux de beaucoup de communes bénéficiant des mêmes équipements.

M. RUSTAND

Dans notre premier numéro dédié aux commerçants, artisans, entreprises, prestataires de services, nous avons oublié 4 entités. Avec nos excuses, les voici en complément.



# PRESTA RENOV

56 RUE DE CHAMILLY - 71150 FONTAINES

Entreprise de 3 salariés qualifiés vous propose:

- \*Travaux de maçonnerie
- \*Taillage de pierre
- \*Murs en pierres, mur en pierres sèches, dessus de mur en lauze ou couvertines
- \*Rénovation de maisons couverture toiture zinguerie
- \*Vente de matériaux anciens

A votre disposition pour tous renseignements au  
06.03.45.46.47



## LILOU PHOTOGRAPHIES

ALEXANDRA QUATRAIN

06.03.44.32.42

MARIAGE PORTRAIT SCOLAIRE



contact@lilouphotographies.fr



<http://lilouphotographies.fr>

**LA référence, LA spécialiste, LA miss Mariage en Bourgogne...**  
**Parce que je ne fais que ça et que je le fais bien !**

Envie d'un mariage en toute simplicité, ou un mariage en princesse, vous l'avez imaginé depuis de nombreuses années mais vous ne savez pas comment le concrétiser, vous n'avez pas non plus envie de vous préoccuper des détails et souhaitez juste profiter de cette journée d'exception ?

Contactez-moi et je créerai le mariage dont vous rêvez !

[www.alafoliedumariage.com](http://www.alafoliedumariage.com)  
[anais@alafoliedumariage.com](mailto:anais@alafoliedumariage.com)  
06.46.10.27.77

**A LA FOLIE**  
*Anais Demonfaucon, Wedding & Events Planner*

Fort de plus de **30 années d'expérience**, d'un **savoir-faire et de compétences** dans de nombreux domaines, la société **Arc en Ciel** vous propose par exemple :

- des prestations «**clé en main**» pour la réalisation de votre **salle de bain**.



Fabrice DUVAL • Port. 06 62 95 65 44 • [arcenciel71150@gmail.com](mailto:arcenciel71150@gmail.com)  
33 B Rue Chaumont • 71150 Fontaines

- l'entretien de votre installation de **chauffage central** grâce à la technique du **désembouage** qui vous permettra de réaliser des **économies**, d'améliorer les **performances énergétiques** et de prolonger la **durée de vie** de votre installation.

- le **ramonage** de vos conduits de cheminée.

- la réalisation de tous types de **petits travaux**.

PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

- > **Plomberie / Sanitaire**
- > **Chauffage / Climatisation**
- > **Tuyauterie / Soudure**
- > **Dépannage**

**ARC en CIEL**

Lors de la publication de l'annuaire des services de Fontaines en mai 2016, nous avons noté Edwige REMONDIN dans les infirmières libérales installées sur la commune. Merci de ne pas tenir compte de cette information qui s'avère erronée.